

Le p'tit journal n°63

Dans la lignée du numéro 62, l'actualité communale est une nouvelle fois fournie.

La preuve en est : le problème récurrent d'inondation à la gare d'Antheuil qui transformait, lors de gros orages, ce point bas de la route départementale en une « mer intérieure ».

Suite à une double intervention auprès des nouveaux conseillers départementaux, nous avons obtenu la réalisation d'évacuation pérenne de ces eaux dans une conduite que nous avons posée par anticipation, réglant une fois pour tout ce point noir sécuritaire, sans participation financière communale.

L'ouverture des plis quant au prochain choix du cabinet d'architectes retenu, configure le début de la phase opérationnelle du transfert de notre mairie-école, par les premières esquisses qui se métamorphoseront d'ici la fin de l'année, après concertation du personnel et des enseignantes, en notre futur ensemble.

Le terrain voisin de la mairie actuelle, acquis par l'EPFLO en notre nom pour réaliser notre projet, sera racheté.

De nouvelles règles applicables aux aides communales par le Conseil Départemental sont entrées en vigueur le 17 juillet 2015, comme le cumul entre les aides départementales et les autres financeurs, quels qu'ils soient.

Cela est susceptible d'avoir un impact important sur la planification de tous nos investissements car la somme des aides pourrait alors atteindre 80%.

Tout aussi importantes, les réunions sur la mise en conformité de notre PLU s'échelonneront jusqu'à la fin de l'année.

Si vous le souhaitez, vous pouvez dès à présent venir consulter en mairie les documents produits comme les 2 premiers comptes-rendus.

Un cahier destiné à recueillir vos observations est à votre disposition.

Pour finir sur une touche plus légère, un groupe de bénévoles a eu l'idée folle de réintroduire la vigne dans notre village.

Dans le plus grand des secrets, ils ont découvert d'anciens pieds, ils les ont marcottés, ils les ont maternés « avec grand amour » et leur rendront leur liberté fin novembre.

Mais chut ! C'est un secret. Vous en saurez plus en relevant prochainement votre boîte aux lettres ...

*Le maire
Serge Greugny*

Compte-rendu du conseil municipal du 21 septembre 2015

Présents : tous les élus, à l'exception de D. Barbier et G. Warin (pouvoir à J.L. Poulain).

Secrétaire de séance : O. Barlet

Saisine du Comité Technique Paritaire

A la suite de la réussite à l'examen professionnel de notre secrétaire au grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, les élus valident la saisine du comité technique paritaire pour mettre en adéquation son nouveau grade et son poste de travail.

Délégations du conseil municipal au maire

Pour des raisons de rapidité, de fluidité, d'efficacité et de bonne administration, le conseil municipal a délégué le 14/04/2014 au maire, un certain nombre de ses pouvoirs en vertu de l'article L2122-22 du CGCT.

Le financement de l'opération de transfert de la mairie-école n'étant nécessaire qu'en 2016, il est acté de prolonger jusqu'au 31/12/2016 la délégation fixant le montant annuel de réalisation des emprunts à 1 million d'€.

Rachat à l'EPFLO de la propriété voisine de la mairie

Le projet de transfert de l'ensemble mairie-école rentrant dans sa phase opérationnelle, le conseil municipal décide de racheter à l'EPFLO qui l'avait préalablement acheté en notre nom, la propriété située entre la mairie actuelle et la salle des fêtes, pour un montant de 175 047 € (hors frais de notaire et TVA).

Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Présenté en réunion de bureau le 31/08/2015, les élus valident les orientations prises pour la mise en accessibilité des 4 Etablissements Recevant du Public (ERP) communaux : la mairie-école, la salle des fêtes, l'église et le jeu d'arc, ainsi que le projet stratégique et le calendrier prévisionnel des 9 prochaines années.

Rapport des commissions et des délégués aux syndicats et EPCI

..Finances

- A chaque réunion de bureau, le compte de trésorerie a été notifié, les demandes de subventions en cours, les dotations de l'exercice et les recettes de subventions analysées et plus généralement, toute l'actualité financière communale.
- Une demande de normalisation a été adressée à la SICAE concernant l'éclairage public de la gare d'Antheuil, situé sur la commune d'Antheuil-Portes, mais financé par Vignemont.
- Un prêt de 160 394 € au taux d'intérêt actuariel annuel de 0 % a été contracté auprès de la Caisse des Dépôts pour le préfinancement du montant de la TVA de nos investissements.
Il sera versé le 30 octobre 2015.

..Cimetière

Un affichage permanent du plan des sépultures concernées par la procédure de reprise est disponible dans le cadre à l'entrée du cimetière.

..Urbanisme

Lors de la réunion de bureau, un rapport mensuel des certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire est fait à l'ensemble des conseillers.

- Bureau des 6 juillet et 31 août

- En plus des sujets abordés, l'actualité réglementaire a été partagée.
- Benoît Greugny est l'interlocuteur préfectoral pour les remontées d'erreurs GPS.
- L'entrevue à Vignemont du 7 août avec le sous-préfet nous a permis d'échanger ouvertement sur des sujets d'actualité.

- Sézéo du 25 juin

- Un audit général sur l'éclairage public de toutes les communes va être diligenté.
- Le siège du Sézéo est établi au 20, rue Jean Jaures à Thourotte.

- Communauté de Communes du 1^{er} juillet

- Un conseiller en énergie du Pays de Sources et Vallées est à même de tenir une réunion d'informations à destination des habitants.
- Le Conseil Départemental va mettre gracieusement à la disposition des communes, les données graphiques et alphanumériques du cadastre à travers l'application Géo Oise. Cette application remplacera le logiciel payant dont la commune était dotée.

Point des opérations en cours

- Transfert mairie

La présélection de 3 cabinets d'architectes est réalisée. Il leur appartient de remettre leur dossier complet pour le 23/09/2015.

Le rachat de la propriété acquise par l'EPFLO, en notre nom, devrait intervenir d'ici la fin de l'année.

- Ecoulement d'eau à la gare d'Antheuil

Après avoir obtenu l'accord de prise en charge du conseil départemental, la pose de nouvelles canalisations évacuant les eaux pluviales de la voirie vers le réseau communal nouvellement créé a été réalisée les 6 et 7 août.

- Révision du PLU

La deuxième réunion sur le diagnostic s'est déroulée le 1er juillet.

Rendu de délégation

En vertu de la délégation accordée au maire le 14/04/2014, celui-ci signale :

- Le prêt consenti par la caisse des dépôts pour le préfinancement du montant des attributions du FCTVA (160 394€), au taux d'intérêt actuariel annuel de 0 % sur 29 mois, sera remboursable en 2 échéances identiques les 1^{er} décembre 2017 et 1^{er} avril 2018.
- La concession funéraire n°154 est accordée à M. Eric Pouillat.

Brèves

Mariage :



Noces de diamant le 25 juillet 2015 de M.
et Mme Maurice et Denise BLERARD-
BOITEL

Vie pratique :

Horaires du secrétariat de mairie :

ouvert au public du lundi au vendredi, de 11h à 12h,

accueil téléphonique du lundi au vendredi, de 10h à 12h30.

Permanence des élus le samedi de 11h à 12h.

Colis de fin d'année

Le CCAS vous informe que les nouveaux ayants droit des colis de fin d'année seront issus des listes électorales.

L'interdiction de vente des pesticides aux particuliers avancée de 2022 à 2019

Le Sénat a voté le 10 juillet un amendement au projet de loi sur la transition énergétique qui fixe au 1er janvier 2019 la date à laquelle la vente des pesticides sera interdite aux particuliers. Cette interdiction était déjà prévue par la loi Labbé de février 2014 mais avec une application prévue en 2022.

"Les particuliers qui font usage de pesticides bénéficient rarement d'un niveau d'information suffisant concernant la dangerosité des produits qu'ils épandent, et ils ne bénéficient pas comme les professionnels d'une formation adaptée concernant les dosages et l'usage des équipements de sécurité nécessaires", justifient les sénateurs écologistes à l'origine de cet amendement. Ces derniers précisent que les pesticides utilisés en zones non agricoles représentent 7% (dont 6% en jardins particuliers) des substances actives phytosanitaires utilisées en France.

L'association Générations Futures salue cette "avancée certaine pour la santé et l'environnement des jardiniers amateurs". Mais l'ONG regrette que le ministre de l'Agriculture n'envisage pas d'interdire en agriculture l'usage des produits à base de glyphosate, pourtant reconnu cancérigène, et que le Sénat n'ait pas maintenu la proposition d'interdiction des néonicotinoïdes dans le projet de loi.

Interdiction de la vente en libre-service en 2017.

Les sénateurs ont voté un deuxième amendement, du Gouvernement cette fois, qui prévoit que

les pesticides ne pourront plus être vendus en libre-service aux particuliers à compter du 1er janvier 2017. Compte tenu du délai nécessaire pour réorganiser leur surface de vente, les distributeurs devront lancer un programme de retrait de la vente en libre-service des produits dès le 1er janvier 2016. Ces obligations ne s'appliqueront pas aux produits de biocontrôle. "Les pesticides chimiques comme le Roundup ne seront plus en vente libre aux jardiniers amateurs, à partir de 2017. Ils seront sous clef, accessibles après un conseil personnalisé, prodigué par un personnel formé", a expliqué la ministre de l'Ecologie, Ségolène Royal.

Rétrocession des concessions funéraires

La rétrocession d'une concession funéraire consiste, pour le titulaire de la concession, la revendre, notamment en raison d'un déménagement ou d'un changement de volonté pour l'inhumation. Soit le titulaire de la concession connaît un repreneur et la revende sur place à un tiers nécessite alors l'accord exprès du conseil municipal, soit il rétrocède sa concession à la commune.

La rétrocession de concession doit répondre à plusieurs critères définis par la jurisprudence, à savoir :

- la demande de rétrocession doit émaner du titulaire de la concession, c'est-à-dire de celui qui a acquis la concession. Les héritiers ne peuvent procéder à une rétrocession, car ils se doivent de respecter le contrat passé par le titulaire de la concession. En cas de décès du titulaire de la concession, il est alors impossible de revenir sur les termes de l'acte ;
- la concession doit être vide de tout corps ;
- le titulaire de la concession ne doit pas faire une opération lucrative en rétrocédant sa concession.

Une rétrocession doit être préalablement acceptée par le conseil municipal ou par le maire s'il est délégataire du conseil municipal avant d'être attribuée à une autre personne. En cas de refus de la commune, les relations contractuelles entre la commune et le titulaire initial de la concession perdurent.

Si le titulaire initial de la concession souhaite que sa concession soit attribuée à une tierce personne, il doit au préalable rétrocéder sa concession à la commune car il s'agit d'un emplacement sur le domaine public, et ensuite la commune pourra réattribuer la concession à cette tierce personne. Dans tous les cas, la concession doit revenir à la commune avant d'être réaffectée.

Entretien des concessions funéraires

Extrait du règlement intérieur du cimetière, du columbarium et du jardin du souvenir.

Article 28 - Droits et obligations du concessionnaire :

« Les terrains seront entretenus par les concessionnaires en bon état de propreté et les ouvrages en bon état de conservation et de solidité.

Le contrat de concession n'emporte pas droit de propriété mais seulement de jouissance et d'usage avec affectation spéciale. ... »

Plan local d'urbanisme (PLU)

Ce document, dans son règlement écrit 5a, vous donne les dispositions applicables aux :

- Zones urbaines : UA, UD, UE
- Zones à urbaniser : 2 AU
- Zones agricoles : A
- Zones naturelles et forestières : N

Il est consultable en mairie, et nous vous conseillons vivement de bien vouloir en prendre connaissance avant toute intervention sur vos propriétés respectives.

Autorisation de pénétration en propriétés publiques et privées

Considérant qu'il convient de prendre toute mesure pour que les personnels n'éprouvent aucun empêchement de la part des propriétaires, occupants ou exploitants des terrains touchés par cartographie des cours d'eau, les agents du bureau de la police de l'eau à la direction départementale des Territoires de l'Oise sont autorisés à pénétrer dans les propriétés publiques et privées situées sur le territoire de Vignemont par un arrêté préfectoral du 18 septembre 2015.

Les 3 et 4 OCTOBRE : week-end mémoire à VIGNEMONT

Le Pays des Sources et **Vignemont** se sont associés pour vous proposer un week-end mémoire autour de la première guerre mondiale et de la situation des femmes à cette période.

SAMEDI 03 OCTOBRE à 20H30: Théâtre à la Salle des Fêtes. « Chemin DE Dames. »
Chemin d'une dame de 1914 et chemin d'une dame de 2014. D'un siècle à l'autre...

DIMANCHE 04 OCTOBRE : 9h et 14 h Départ devant la salle des fêtes pour une **balade historique animée** dans le village, le bois, le cimetière militaire. Un parcours de 6 km jalonné de haltes avec commentaires, saynètes, chansons, évocations...

Toute la journée à la Salle des Fêtes: Buvette, Expositions, Démonstrations, Participation à une œuvre collective, Vente de livres, Diaporamas, Musique et Chansons, ...

Venez profiter de ce week-end d'animations .



Dans un projet de recherche de mutuelle le CCAS vous informe que la mutuelle APREVA a retenu notre attention.

**APREVA organise une réunion d'information
le jeudi 8 octobre à 18h30
dans la salle Marcel Bertin**

pour vous informer des nouvelles dispositions applicables aux mutuelles et assurances, et répondre à vos questions.

Compagnie d'arc de VIGNEMONT

Notre compagnie a fini la saison 2014/2015 de belle façon.

Notre lieutenant trésorier porte drapeau a réussi une belle flèche au tir du bouquet provincial et termine avec la 5^{ème} plus belle flèche de France de ce concours.

Les autres participants à ce concours ont bien tiré et la compagnie est classée :

53^{ème} sur 138 équipes aux nombres de chapelets.

(Nombre de flèches dans la partie centrale de la cible Beursault à 50 m)

55^{ème} sur 138 équipes aux nombres d'honneur.

(Nombre de flèches marquantes en cible Beursault à 50 m)

Pour les tirs de Ronde nous avons 4 médailles dont 3 pour le tir Beursault

Chez les jeunes

Chloé DEBRUILLE Médaille de bronze en Beursault et en Fédéral (50m)

Jonathan GUINARD Médaille de bronze en Beursault

Chez les adultes

Serge BELLIEU Médaille d'argent en Beursault.



Bravo à tous pour cette saison

Nous avons repris l'entraînement depuis le samedi 29 Août 2015 au jeu d'arc.

Nous vous attendons nombreux pour pratiquer notre sport pour le plaisir ou la compétition.

Contact : Bellien Serge et Véronique 03.44.42.39.42 ou serge.bellien@live.fr



L'association des *Dames de Cœur*



L'heure de la rentrée est arrivée aussi pour les dames de cœur qui ont repris fil, aiguille, feutrine pour confectionner de magnifiques sujets qui vous seront proposés à la vente lors du TELETHON 2015
Le samedi 5 DECEMBRE à la Salle Marcel BERTIN à partir de 10 heures.

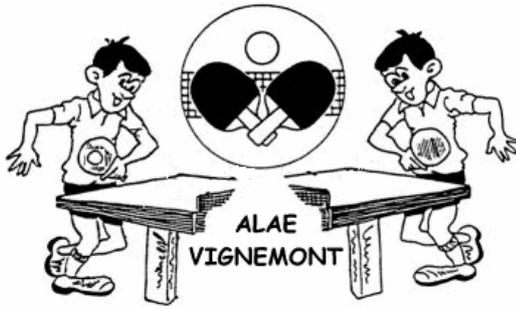


Un atelier création déco de Noël sera également proposé avec petite participation de 3 €

*Les Dames de cœur seront également présentes
au marché de Noël de Ressons les 12 et 13 Décembre,
vous pourrez y acheter vos petits cadeaux de fin d'année.*



VENEZ NOMBREUX



Le club de tennis de table de Vignemont a redémarré sa saison.

2 équipes de jeunes et 2 équipes d'adultes ont été engagées dans le championnat.

Les entrainements, encadrés par des éducateurs diplômés ont repris pour les jeunes (8 à 16 ans)

A la salle Marcel BERTIN

Tous les mercredis de 15 à 17 h

et les vendredis de 17h30 à 19h.

Les entrainements pour les adultes se déroulent

Tous les vendredis de 19 à 21 h.

Nous serions heureux d'accueillir de nouveaux joueurs !!

BONNE SAISON A TOUS !!!!

Le club « les Vignes » vous attend...

Après cette belle période de l'été commence une période tout aussi agréable: les retrouvailles avec les activités habituelles ou nouvelles... Tout au long de l'année, le premier et le troisième jeudi du mois, la salle des fêtes accueille le club «Les Vignes» pour des après midi placés sous le signe de la bonne humeur. N'hésitez pas à nous rejoindre.



Si vous aimez jouer aux cartes, vous trouverez des partenaires accueillants.

Si vous aimez les travaux d'aiguilles, venez avec votre ouvrage, vous rencontrerez les passionnées de broderie, tricot, crochet, canevas...



Vous préférez le dessin ou la peinture? Venez exercer vos talents entre artistes.

Un écran, un clavier et vous êtes heureux? Apportez votre ordinateur portable ou votre tablette.

Pour une fête, une occasion particulière, un anniversaire ou tout simplement une petite pause au milieu des activités, on apprécie un moment convivial autour d'une tasse de café, de thé, de chocolat ou d'un bon verre.



On peut aussi décider de participer à une exposition, une animation, accueillir un groupe de marcheurs avec dynamisme et sourire.

Les petits-enfants sont bienvenus aussi.

Rien de tout cela ne vous tente? Vous avez d'autres centres d'intérêt, d'autres envies, d'autres idées d'activités? Tant mieux! N'hésitez surtout pas à venir faire découvrir et partager vos passions.

Vous êtes attendus par tous les membres du club à la Salle des Fêtes le premier et le troisième Jeudi du mois.



À la pêche aux moules – moules – moules !

Dimanche 13 Septembre, **Festi Vignemont** proposait une journée sous le signe [astrologique] du poisson !

Malgré une forte pluie, les pêcheurs étaient nombreux autour de l'étang, et les randonneurs étaient présents à la ligne de départ ... et d'arrivée !!! Un barbecue a servi d'entracte, régaland les papilles des participants !

Merci à tous pour cette belle journée !!!



PROCHAINS EVENEMENTS :

Dimanche 11 octobre (16h) : concert du quatuor médiéval **Excelsior** à l'église de Vignemont

Dimanche 29 novembre (14h) : plantation de ceps de vigne aux entrées de Vignemont

Vendredi 18 décembre (20h30) : concert du **Monde Musical** à l'église de Vignemont

La gendarmerie vous informe

Le CORG

Beaucoup d'entre nous s'interrogent encore des raisons pour lesquelles un gendarme de BEAUVAIS répond à notre appel alors que nous avons sollicité la brigade de notre secteur.

Le Centre d'Opérations et de Renseignement de la Gendarmerie (CORG) est une structure opérationnelle qui est devenue incontournable dans l'organisation de la gendarmerie au niveau du département.

Il est le point d'entrée de l'accueil téléphonique d'urgence : (le «17») pour toutes les communes placées sous la responsabilité des forces de gendarmerie.

Il est à ne pas confondre avec :

- le « 18 » pour appels des pompiers
- le « 15 » pour appels du SAMU

Il est bien sûr en lien permanent avec les autres services de l'État.

SES MISSIONS :

- Centralisation de l'information
- Réponse aux sollicitations
- Gestion et coordination des interventions

Entre 19h et 8h

La nuit, si je compose l'appel d'urgence « 17 » ou le numéro à 10 chiffres de la brigade locale, je parviens au CORG de BEAUVAIS.

Entre 8h et 19h

Je peux joindre la brigade pour une démarche administrative, suivi de plainte, etc...

Il me faut alors composer le numéro à 10 chiffres de la brigade

Si c'est une urgence je fais le « 17 »

Le rôle de l'opérateur du CORG est de répondre aux sollicitations des usagers, de les rassurer, de les informer sur la suite immédiate donnée à leurs appels, de déclencher si besoin l'intervention des forces de l'ordre et de coordonner l'action de celles-ci.

Le CORG centralise les interventions sur tout le département, et répond également à l'appel des usagers lorsque les brigades sont fermées au public. Durant ces horaires, c'est lui qui coordonne les moyens de la gendarmerie.

Le CORG est l'outil opérationnel à la main du commandant de groupement de l'Oise, pour une bonne coordination des patrouilles et une intervention plus rapide et plus efficace en cas de besoin.

